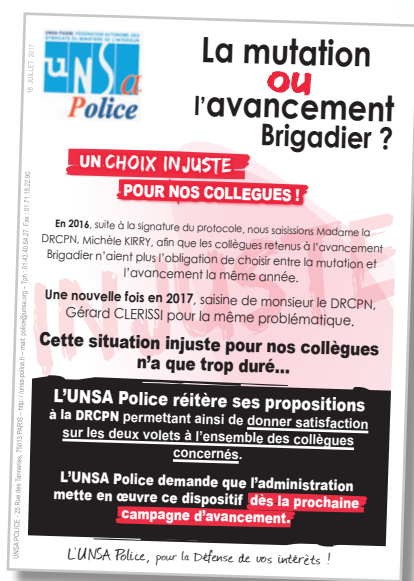


# EFFET DU PROTOCOLE signé par l'UNSA Police

# AVANCEMENT BRIGADIER ET MUTATION *la même année !*

**Une revendication portée et obtenue  
par l'UNSA Police dès 2018 !**



Pour obtenir cette possibilité, il suffira de demander par compte rendu le report de ton avancement...

**Concrètement, tu seras muté le 01 septembre et tu bénéficieras de ton avancement au grade de Brigadier le 02 septembre de la même année.**

Pour plus d'informations, rapproche-toi de ton délégué UNSA Police

***Bien que l'UNSA Police se félicite de cette avancée, nous regrettons qu'elle n'ait pu se mettre en place plus tôt.***